

CONVENTION DE STAGE INTERSHIP AGREEMENT

article 1 : les parties contractantes *contracting parties*

La présente convention régit les rapports entre

The present agreement determines the relationship between :

- l'organisme d'accueil / *host organization* :

nom / name :

adresse / address :

.....

.....

tel : *fax :*

courriel / e-mail :

type de structure (agence d'architecture, bureau d'études, collectivité territoriale, ...) : *specify the nature of host organization (architectural or engineering firm, local authority...)* :

.....

représenté par le maître de stage / *represented by the Intern Supervisor :*

M., Mme / Mr, Ms

- l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie / *The Normandy School of Architecture*

représentée par le directeur / *represented by the director,*

- l'étudiant stagiaire / *the intern*

prénom - nom / first and surname :

adresse / address :

tel :

courriel / e-mail :

inscrit dans le cycle master (préciser l'année 1 ou 2) / *registered in the master cycle (precise year 1 or 2)*.....

article 2 : objectif du stage / *objective and programme of the internship*

Le stage de formation pratique a pour objet, conformément au programme pédagogique de l'école, de donner à l'étudiant des savoirs et savoir-faire complémentaires à l'enseignement dispensé, de lui permettre de confronter ses connaissances théoriques aux pratiques réelles de conception et réalisation d'édifices, de découvrir différents aspects de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Conformément à cet objectif, le programme de stage décidé d'un commun accord entre toutes les parties est :

.....

.....

.....

CONVENTION DE STAGE • INTERSHIP AGREEMENT

.....
.....
.....
.....

The basic objective of the internship, is to put the theoretical training acquired at the architecture school into practice and to confront the student with the professional world (project management as well as on-site work supervision,...) According to these objectives, the internship program will be:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

article 3 : durée du stage / internship duration

Le programme pédagogique de l'école fixe la durée minimale de ce stage à 2 mois minimum, soit 280 h environ.

Le stage se déroulera du..... au

The internship, which must last for 2 months minimum (around 280 hours) , will take place from..... till.....

Nombre de semaines / Number of weeks :

- à plein temps / full-time à temps partiel / part-time

En cas de stage se déroulant de manière discontinue (1 jour par semaine, fractionné sur plusieurs périodes....), préciser les dates exactes.

In case of a discontinuous internship (one day/week, or separated periods), please write all the actual dates:

.....
.....

article 4 : encadrement du stagiaire / Intern supervision

Le stagiaire est placé sous la responsabilité pédagogique de M, Mme Mr, Ms, enseignant à l'Ecole nationale Supérieure d'architecture de Normandi, qui exercera les fonctions de directeur de stage, en liaison avec le maître de stage qui, au sein de l'organisme d'accueil, informe et conseille l'étudiant dans son travail. *The intern is supervised by the School Supervisor, and the Intern Supervisor (from the host organization) who instructs and advises the student.*

article 5 : droits et devoirs du stagiaire et de l'organisme d'accueil / rights and duties of the intern and the host organization

Pendant toute la durée de son stage, l'étudiant stagiaire s'engage à respecter le règlement interne de l'entreprise.

Il doit se soumettre aux dispositions insérées dans le règlement intérieur, à l'obligation de diligence, au secret professionnel. L'employeur s'engage à rendre cette période profitable au stagiaire en lui permettant de prendre une part active à la vie de l'entreprise. En cas de problème, le maître de stage et le directeur de stage s'engagent à prendre d'un commun accord les mesures appropriées.

CONVENTION DE STAGE • INTERSHIP AGREEMENT

Throughout the internship, the intern is subject to the company's rules and regulations, particularly in matters of working-hours and professional secret. The employing party commits itself to make the intern period beneficial for the intern by enabling him/her to take an active part in the regular activities of the company/firm. If any problem arises the two supervisors will together decide on the appropriate measures to be taken.

article 6 : couverture sociale, accidents du travail, responsabilité civile / medical insurance coverage, work-related accidents, third party liability insurance.

Couverture sociale : l'étudiant continue de percevoir, au titre du régime de sécurité sociale auquel il est rattaché pour l'année universitaire en cours, les prestations d'assurances maladie ainsi que les allocations auxquelles il a éventuellement droit. L'étudiant bénéficie de la législation sur les accidents du travail en application de l'article 412-8 du code de sécurité sociale. Il doit être muni de sa carte d'immatriculation.

Medical coverage : *the student will continue to receive sickness and family allowance benefits if necessary, within the framework of the student's medical insurance program for the current university year.*

The student is covered by the work-related accident legislation according to Article 412.8 of France's Medical Insurance code. However, the student must be in possession of a valid social security card.

Accident du travail : les stagiaires effectuant un stage conventionné bénéficient d'une protection accident du travail et maladie professionnelle (article L 412-8 modifié et R 412-4-1 du code de la Sécurité Sociale). Ils ont droit aux prestations en nature et à la rente accidents du travail et maladies professionnelles.

Work-related accidents: *Interns engaged under the terms of the present agreement are eligible for work-related accidents and diseases insurance (articles L 412-8 (modified) and R 412-4-1 of the social security code). They are entitled to benefits in kind and to the work-related accidents and diseases benefit.*

Le paiement des cotisations, l'affiliation des stagiaires et la déclaration accidents du travail incombent à l'école lorsque la gratification est inférieure ou égale à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale. Dans ce cas, en cas d'accident survenant à l'étudiant-stagiaire, soit au cours du stage, soit au cours du trajet pour se rendre à son lieu de stage, le représentant de l'organisme d'accueil s'engage : à établir la déclaration réglementaire (formulaire cerfa n°60-3682 disponible sur le site Internet) et la transmettre sous 48h à l'école. Le paiement des cotisations, l'affiliation des stagiaires et la déclaration accidents du travail incombent à l'entreprise d'accueil lorsque la gratification versée est supérieure à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale. L'assiette servant de base au calcul est égale à la différence entre la gratification versée au stagiaire et 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale. Le taux applicable est le taux habituel de l'entreprise.

The payment of the interns' contributions and their registration for work-related accidents and diseases insurance are the School's responsibility when remuneration of the intern is inferior or equal to 12.5% of the social security maximum hourly rate. In such a case, if an intern has a work-related accident either during working hours or while travelling to his/her workplace, the representative of the host organization commits himself/herself to complete the official formalities (cerfa form n°60-3682 available on the www.ameli.fr internet site) and to communicating such notification to the School within 48hrs.

The payment of the interns' contributions and their registration for work-related accidents and diseases insurance are the School's responsibility when remuneration of the intern is inferior or equal to 12.5% of the hourly social security maximum hourly rate. The interns' subscriptions and

CONVENTION DE STAGE • INTERSHIP AGREEMENT

contributions are calculated on the basis of the difference between the remuneration paid to the intern and 12.5% % of the hourly social security maximum hourly rate. The rate applied will be the normal rate of the host organization.

Responsabilité civile : l'étudiant déclare avoir contracté une assurance garantissant sa responsabilité civile dans le cadre des stages exigés par sa scolarité, auprès de :

Third party liability insurance: *the student declares that he/she has third party liability insurance :*

mutuelle SMENO

mutuelle LMDE

autre / other

article 7 : gratifications / *stipend*

Des gratifications peuvent être attribuées par l'organisme d'accueil à un stagiaire:

En France : si elles sont inférieures ou égales à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale (soit 379 € par mois dans le cas où la durée de présence du stagiaire est égale à la durée légale du travail), l'employeur n'a alors pas de déclaration à faire à l'URSSAF, ni de charges sociales à acquitter. Le stagiaire a alors le statut d'étudiant.

Si elles sont supérieures, les cotisations et contributions de sécurité sociale sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale. En revanche les cotisations complémentaires assurance chômage et retraite complémentaire) ne sont jamais dues.

Précisez le montant de la gratification ou rémunération mensuelle prévue:

Abroad : The intern can be entitled to a stipend or salary from the host organization : the amount is fixed according to the rules and regulation of the hosting country. The intern is still considered as a student.

Please specify the amount of the monthly stipend or salary :

article 8 : stages à l'étranger / *internship abroad*

Il appartient à l'étudiant qui effectue son stage à l'étranger de s'acquitter avant son départ, en France, des formalités nécessaires en matière de protection sociale et de couverture des accidents du travail. (<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/index.php>). Il lui appartient aussi de prendre les dispositions nécessaires auprès du pays d'accueil pour organiser son stage.

It is the responsibility of any student applying for an internship abroad to complete all necessary formalities regarding social insurance and work-related accident coverage, in France, before his/her departure. All necessary formalities relating to the host country, for the organization of the internship, are also the student's responsibility.

article 9 : évaluation et fin de stage / *internship assessment and termination*

A l'issue du stage le maître de stage remet une attestation écrite de fin de stage ainsi que son appréciation écrite sur le travail effectué par le stagiaire.

Conformément aux dispositions du règlement des études, le stagiaire remet ces documents à la scolarité ainsi qu'un rapport faisant connaître les connaissances que le stage lui a permis d'acquérir. Le contenu de ce rapport est décrit dans le manuel des stages. Le stagiaire remet également un rapport au maître de stage.

Le stage donne alors lieu à une évaluation pédagogique dans le cursus du master. Il est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'architecte valant grade de master.

At the end of the internship, the Intern Supervisor from the host organization gives a certificate testifying the duration of the internship. The intern gives a report to each supervisor (from the host organization and from the School), and to the School. This report should describe the work done and

CONVENTION DE STAGE • INTERSHIP AGREEMENT

the practical knowledge acquired. The traineeship is taken into account as an integral part of the study inside the master, which leads to the architect diploma.

Fait à Darnétal, le / signed in Darnétal on,,

en 4 exemplaires / in quadruplicate

Le Directeur,
The Director

Le maître de stage
*The Training Supervisor from the host
organization*

Le directeur de stage enseignant de l'École,
The School Supervisor

L'étudiant
The student